



DOSSIER: TRANSHUMANANCE

LES CAUSES D'UN CONFLIT RECURRENT ET MEURTRIER



ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS, LE DIVORCE EST-IL CONSOMMÉ ?

Politique PP.2,3

FAURE GNASSINGBE A NEW-YORK POUR LES 50 ANS DU PNUD

Invité Spécial P.5

BALTASAR GARZÓN, ANCIEN JUGE D'INSTRUCTION DANS L'AFFAIRE PINOCHET



International PP.6,7

PRESIDENTIELLE AU BENIN POUR LA RUPTURE OU LA CONTINUITÉ ?

Culture P.15

INTERVIEW / DYANA DIVA



Editorial

Infos N°152 | du 02 au 16 Mars 2016

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

L'AFFAIRE
RANDOLPH

Le 22 février dernier, les services de sécurité togolais ont interpellé le Dr Antoine Ati RANDOLPHE à la frontière bénino-togolaise de Sanvikondji. Président du parti du Rassemblement National pour la Démocratie et le Panafricanisme (RNDP) à la confidentielle audience, ce Togolais vivant depuis presque deux décennies en France, est connu pour son activisme politique et sa farouche opposition au pouvoir togolais. Ce qui lui avait d'ailleurs valu des séjours carcéraux et d'être victime d'actes inhumains et dégradants, à la fin des années 80 à Lomé.

Depuis son arrestation, il a reçu la visite du Consul de France dans le cadre de la protection consulaire d'usage. Une campagne médiatique en vue de sa libération est organisée notamment par la diaspora. En outre, des appels à manifester ont été lancés sans pour autant rencontrer grand succès. A ce stade de la procédure, l'on sait très peu de choses sur les motifs de son interpellation. Le Ministre de la Sécurité a évoqué « des raisons de sécurité nationale » sans plus de détails. Plusieurs sources avancent le recrutement par le médecin vétérinaire d'ex-rebelle sur le théâtre ivoirien, pour venir faire le coup de feu au Togo. Il aurait été « balancé » par son neveu résidant à Abidjan, aux autorités du bord de la lagune Ebrié qui l'avaient arrêté et auditionné, le soupçonnant de préparer une attaque en Côte d'Ivoire.

En attendant que ces éléments soient confirmés ou démentis, il faut insister et exiger que tout se déroule dans le plus strict respect des droits du Dr RANDOLPH, à chaque étape de la procédure. Même si les « raisons d'Etat et de sécurité », associées au secret de l'instruction peuvent expliquer le silence des autorités sur le sujet, il est impérieux, dans un monde globalisé où règnent la dictature des réseaux sociaux et celle du besoin de l'information, qu'un service minimum soit assuré au plan communicationnel. Non pas simplement pour éviter des amalgames et nourrir des fantasmes, mais surtout pour permettre à la justice d'avancer dans la sérénité, débarrassée de la pression médiatique.

En revanche, si les faits sont avérés, le septuagénaire ne saurait être exonéré de la responsabilité de ses actes, au nom d'une quelconque appartenance à la diaspora. Celle-ci ne peut en aucun cas constituer un passeport pour l'impunité. Dans un contexte de défi sécuritaire dans la sous-région, en proie à des attaques de groupes jihadistes ainsi qu'à des incursions de bandes mafieuses et criminelles, toute velléité d'organiser une rébellion doit être sévèrement sanctionnée. Parce que non seulement elle viendrait déstabiliser une zone qui a davantage besoin de paix ; mais aussi et surtout remettre en question plusieurs années d'efforts de toute la communauté nationale et de nos partenaires ou amis, afin de mettre fin aux cycles de tensions et de violences. Notre pays s'est résolument engagé pour un meilleur vivre ensemble. Toute initiative ou tendance à la remettre en question, quelles qu'en soient les motivations, doit être réprimée si les faits sont établis. Malgré les cris d'orfraie et les hurlements des professionnels de l'indignation qui ne manquent pas d'air lorsqu'il s'agit d'invectives et de calomnies et qui manquent de souffle dès qu'il faut être dans la proposition.

FAURE GNASSINGBE A NEW-YORK
POUR LES 50 ANS DU PNUD

Jean-Paul AGBOH

Le Président de la République Faure GNASSINGBE a séjourné du 23 au 25 février dernier à New-York (Etats-Unis) dans le cadre de la célébration du cinquantième (50^e) anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dont il était l'invité. Il y a discuté avec l'administratrice de l'organisation onusienne Helen CLARK de son appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), et participé à un panel de haut niveau sur le partage d'expérience relativement aux contributions du PNUD aux efforts nationaux de développement.

C'est dans les bureaux du PNUD situés 1, United Nations Plaza, que Faure GNASSINGBE a débuté son séjour à New-York, qui s'inscrivait dans le cadre de la célébration du 50^e anniversaire de l'institution internationale. Reçue par Helen CLARK, ils ont ensemble évoqué la mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) adopté le 13 janvier dernier en Conseil des ministres et qui a reçu le soutien du PNUD. Celui-ci apportera un appui technique et financier à l'initiative, mais fournira également un accompagnement pour une large mobilisation de ressources, au-delà des fonds qu'investira le gouvernement togolais lui-même. Les deux personnalités ont salué la création de ce programme et procédé à l'échange de documents pour formaliser son lancement. «Le PUDC est une réponse aux attentes du peuple togolais» a déclaré le Chef de l'Etat, tandis que son interlocutrice indiquait que «le PNUD est heureux d'apporter son soutien au PUDC, qui constitue un premier pas décisif vers la réalisation des Objectifs de développement durable».

Intervenant devant la presse au nom de Mme CLARK à l'issue de la rencontre, monsieur Abdoulaye MAR DIEYE, Sous-Secrétaire Général et Directeur Régional du Bureau Régional pour l'Afrique, a tenu à saluer d'abord la présence du président Faure GNASSINGBE au cinquantième anniversaire du PNUD qui témoigne selon lui de l'excellence des relations entre le Togo et cette organisation. Il a ensuite relevé la pertinence du PUDC adopté par notre pays, qui est le second sur le continent après celui du Sénégal, et se justifie par les



Poignée de main entre Faure GNASSINGBE et Helen CLARK

nombreuses urgences auxquelles sont confrontées les autorités. « L'intérêt d'un tel programme est que ses résultats sont visibles dans les six (6) mois » a-t-il indiqué

; relevant qu'en Afrique, « la question du développement est une course de marathon qui doit être courue avec le mental d'un sprinter ». « Le PUDC symbolise ce mental » a-t-il conclu.

Pour sa part, le Ministre de la Planification du Développement, Kossi ASSIMAIDOU,

QU'EST-CE QUE LE PUDC ?

Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) est un plan adopté le 13 janvier dernier en Conseil des Ministres. Il vise à offrir aux populations rurales et semi-urbaines vulnérables qui constituent près de 62% de la population, des services sociaux de base, en impliquant les acteurs locaux dans le développement économique et social de leur localité. Il comprend quatre volets majeurs dont le développement des infrastructures socio-économiques de base, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs nationaux et locaux, le développement de l'entrepreneuriat rural et la création d'un système de géolocalisation des infrastructures. Le PUDC ambitionne de coller au plus près des besoins des populations les plus démunies en matière d'éducation, de santé, d'équipements sociaux, de promotion de l'emploi ou d'agriculture. Se voulant véritablement inclusif, plusieurs ministres et experts ont sillonné l'ensemble du territoire pour recueillir les avis et les besoins des populations.

Reprenant les grandes lignes de la SCAPE (Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi) du Togo, l'initiative prévoit à terme la construction d'au moins 1 600 salles de classes (par an), la poursuite de l'électrification en milieu rural dans tous les chefs-lieux de cantons et la construction de 5 000 logements sociaux par an entre 2015

et 2020. Le programme favorisera également un meilleur accès aux soins de santé dans les milieux défavorisés à travers le renforcement des infrastructures et équipements.

Dans la même perspective, le Gouvernement entend amplifier le programme des transferts monétaires au bénéfice des femmes enceintes d'au moins 3 mois, aux mères et tuteurs des enfants de 0 à 24 mois ainsi qu'aux mères et tuteurs des enfants de 24 à 59 mois, atteints de malnutrition sévère et aigüe. De même des activités génératrices de revenus seront développées par les associations communautaires ou groupements de femmes et de jeunes des zones cibles.

D'un montant total estimé à 155 147 034 112 FCFA sur 3 ans dont plus de 12% dès 2016, le projet est soutenu par le PNUD et sera exécuté sur la période 2016-2018. « Le Togo a fait beaucoup d'efforts qui le situent à un niveau de croissance économique appréciable de l'ordre de 5 à 6%. Mais malgré ce taux de croissance, les secteurs sociaux ont été relativement peu privilégiés et il y a sur le terrain des zones et des catégories de populations qui n'ont pas du tout profité de cette croissance » a indiqué Mme Khardiata Lo N'DIAYE, Représentante résidente du PNUD au Togo lors de la signature, à Lomé le 23 février dernier de l'accord formel entre elle et M. Adjil Oteth Ayassor, Ministre de l'Économie et des Finances.

(Suite à la page 3)

FAURE GNASSINGBE A NEW-YORK POUR LES 50 ANS DU PNUD

(Suite de la page 2)

membre de la délégation officielle accompagnant le Président de la République, s'est félicité de l'accord conclu avec le PNUD sur les modalités de mise en œuvre du PUDC, mais également du partenariat qui va exister entre les deux entités pour que les objectifs du gouvernement togolais soient atteints.

Il a assuré de la détermination de Faure GNASSINGBE à la réussite de cette initiative dont les résultats sont très attendus par les populations, au vu de l'enthousiasme suscitée lors de la collecte des informations sur le terrain. Sur les 155 milliards environ que va coûter le projet, il a ainsi annoncé l'engagement du Chef de l'Etat à mobiliser dès cette année, près de 20 milliards de ressources nationales.



PNUD PRESENT AUX MOMENTS CRITIQUES.

Au deuxième jour de son séjour, Faure GNASSINGBE a participé à un panel de haut niveau sur le partage d'expérience relativement aux contributions du

PNUD aux efforts nationaux de développement. C'est par l'histoire récente que le Chef de l'Etat a relevé les contributions multiformes du PNUD à notre pays. Premier des panélistes à prendre la parole dans la grande salle de l'Assemblée Générale des Na-

tions-Unies, il a rappelé que pendant la longue crise socio-politique et économique qu'a connue le Togo, avec comme corollaire la suspension de la coopération et la mise au ban de la communauté internationale, l'organisation onusienne est restée présente. Ce

qui lui a permis d'être le point focal des autres institutions et partenaires à l'heure de la reprise. Pour la sortie de crise, le Numéro 1 togolais a exposé l'accompagnement décisif qu'a été celui du PNUD pour asseoir d'abord des institutions légitimées par le

suffrage universel et non contestées, à travers notamment l'organisation des élections législatives en 2007. Ensuite pour pacifier le pays avec le processus inclusif de Vérité Justice et Réconciliation. Ces deux axes ont permis de sortir du « cycle vicieux des tensions politiques, avec comme conséquence depuis lors, des élections apaisées et reconnues comme crédibles et transparentes par les observateurs internationaux » s'est-il félicité, faisant référence aux scrutins législatifs de 2013 et présidentiel de 2015. « L'action du PNUD a fait la différence aux moments critiques de notre histoire » a-t-il conclu.

Sur le plan socioéconomique, Faure GNASSINGBE considère que les soubresauts qu'a connus le pays pendant plus d'une décennie, l'avaient éloigné de la communauté de développement et privé de ressources. Ce qui expliquerait selon lui, le retard pris dans la mise en œuvre et l'atteinte des OMD définies en 2000. Mais celui-ci a été rattrapé grâce à la mobilisation et à l'accompagnement du PNUD par un mécanisme d'accélération. « Ce qui permet au Togo de se mettre en bonne position pour les Objectifs de Développement Durable » a-t-il soutenu.

Pour leur atteinte, le Chef de l'Etat a relevé que son gouvernement a lancé deux programmes, construits autour du constat que la croissance retrouvée n'était pas suffisamment inclusive. Il a notamment cité le Programme d'Urgence de Développement Communautaire, soutenu par le PNUD et dont la cible est les populations vulnérables qui devront sortir de leurs difficultés grâce à l'action volontariste de l'Etat. Mais également de l'initiative visant à renforcer les capacités administratives de l'Etat, détériorées par la longue crise sociopolitique. Elle est également accompagnée par le PNUD avec une adaptation pour tenir compte des ODD et de l'exigence d'une modernisation de l'Etat. Elle prend en compte les aspects économique, social et environnemental.

Faure GNASSINGBE en est convaincu : « d'ici à l'horizon 2030, notre lutte contre la pauvreté aura effectué des pas significatifs ».

POUR SES 50 ANS, LE PNUD APPELLE LE MONDE A REDOUBLER D'EFFORTS POUR ELIMINER LA PAUVRETE D'ICI 2030

Dans un communiqué rendu public le 23 février dernier à New-York à l'occasion de son 50^e anniversaire, le Programme des Nations Unies pour le Développement, à travers son Administratrice Helen CLARK, a indiqué que la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) n'est possible qu'avec la formation d'une large coalition de dirigeants du secteur public, de la société civile, des organisations multilatérales et du secteur privé.

Les ODD sont 17 objectifs ambitieux qui définissent le programme mondial de développement à l'horizon 2030 et qui comportent notamment un engagement d'éradiquer la pauvreté, de réduire les inégalités et de propager la paix et la justice de par le monde.

« Le leadership des instances gouvernementales est essentiel, pour réaliser les ODD, et doit être allié à des partenariats forgés avec la société civile, le secteur privé, les organisations philanthropiques et le système multilatéral. Par nos efforts conjoints, nous pourrions atteindre notre objectif de l'instauration d'un monde exempt de pauvreté et d'inégalités », a dit Mme Clark.

« Avec les Objectifs de développement durable pour guide, a-t-elle ajouté, il est

possible de bâtir un monde où les économies et les sociétés seront plus inclusives et où notre planète sera protégée des pires effets des changements climatiques ainsi que des autres formes de dégradation de l'environnement. »

Mme Clark a noté que le PNUD était particulièrement bien positionné pour jouer un rôle crucial dans la réalisation des ODD, après 50 ans d'action à l'avant-garde du développement mondial. En l'espace de ce demi-siècle, le PNUD a contribué à bâtir des institutions, à accroître la résilience et à aider les pays à mettre en œuvre des réformes vitales. Il continue également de mener la coordination des travaux essentiels du système des Nations Unies.

« Le PNUD a contribué par ses initiatives à des avancées majeures en matière de

développement dans de nombreux pays de par le monde, a dit Mme Clark, et alors qu'il célèbre son cinquantenaire, il renouvelle son engagement à agir dans ce sens. »

Pour marquer l'anniversaire du Programme, plus de 80 ministres venus du monde entier ont participé le 24 février à une réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, pour dresser une feuille de route de l'action au service tracer la voie de l'avenir du développement mondial.

Les ministres ont pris part à des débats de haut niveau sur les moyens à mettre en œuvre pour traduire les ambitieux engagements mondiaux - financement du développement, élimination de la pauvreté, réduction des inégalités, action face aux changements climatiques et consolidation de la paix - en des mesures concrètes porteuses de résultats. Ils ont partagé leurs visions respectives sur les façons de faire des ODD une réalité et de bâtir pour tous un monde plus prospère, plus juste et plus inclusif.

ELECTION DU TOGO AU CDH DES NATIONS UNIES :

UNE « OPPORTUNITÉ SANS PRÉCÉDENT POUR POURSUIVRE LE TRAVAIL DE LONGUE HALEINE ENGAGÉ » SELON FAURE GNASSINGBE

L'élection du Togo au Conseil des Droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies, est une « opportunité sans précédent pour poursuivre le travail de longue haleine que nous avons engagé au Togo, avec le concours de nos partenaires, afin que les droits fondamentaux de la personne humaine occupent une place centrale dans notre agenda pour le développement économique et social », a affirmé ce lundi à Genève, le Chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé.

Le président togolais était à la tribune à l'ouverture des travaux de la 31^e session ordinaire du CDH des Nations Unies. Cette rencontre, la principale des trois sessions de cette année, a démarré par un débat de haut niveau auquel prennent part de très nombreux hauts dignitaires, qui traiteront de questions relatives aux droits de l'homme ayant un intérêt particulier pour leur pays ou qui suscitent leur préoccupation.

Thème principal de cette 31^e session : « Les objectifs du Développement durable et les droits de l'homme ».

Dans son intervention, le président Faure Gnassingbé a d'abord réitéré la reconnaissance du peuple et du gouvernement togolais à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour l'élection du Togo comme membre de ce « prestigieux organe chargé de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ».

C'est la première fois que le chef de l'Etat togolais intervient devant une session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies. Et cet acte, marque l'entrée officielle du Togo au sein du Conseil.

En octobre dernier, l'Assemblée générale de l'ONU avait élu 18 nouveaux membres dont le Togo au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour un mandat de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Togo est le pays à avoir obtenu le meilleur score, 189 sur 192 votants.



S.E.M. Faure GNASSINGBE

« Le Togo prend à cœur la mission à lui confiée et ne ménagera aucun effort pour que le Conseil des droits de l'homme puisse atteindre pleinement ses objectifs durant les trois années de notre mandat. Nous nous attelons à cette tâche avec conviction et détermination », a souligné Faure Gnassingbé. Le Togo, a-t-il précisé, a connu une période de « déficit démocratique ».

« Nous en avons tiré les leçons et avons pris les mesures nécessaires avec hardiesse pour l'enracinement des droits de l'homme dans toutes les sphères de la vie de notre peuple. Que ce soit, la refonte de l'arsenal juridique national pour intégrer les instruments normatifs internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Togo, la liberté d'expression, d'association et de

manifestation, l'organisation d'élections crédibles, transparentes sans violence, l'incrimination de la torture sous toutes ses formes, la protection des minorités notamment les enfants, les femmes, les personnes handicapés et âgées ».

« Nous sommes résolument déterminés à continuer à œuvrer pour l'enracinement de ces valeurs que nous savons universelles », a martelé le chef de l'Etat togolais, avant d'exprimer sa gratitude à la communauté internationale et plus spécialement au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) pour son « accompagnement multiforme ».

Cheminement sans nul doute remarquable ces 10 dernières années

Au Togo, le HCDH avait ouvert un Bureau en novembre 2006 à la demande du Gouvernement qui a tenu à solliciter son assistance dans le domaine des droits de l'homme, notamment dans le cadre des réformes institutionnelles et constitutionnelles envisagées.

Sa principale mission : veiller au respect des règles et principes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conseiller et assister les autorités togolaises sur les stratégies, les programmes et les mesures à mettre en œuvre pour promouvoir et protéger les droits de l'homme au Togo. Le Bureau a également apporté une assistance technique et un appui aux institutions nationales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, aux représentants de la société civile, aux organisations non gouvernementales et aux individus.

Le 30 juin dernier, le bureau du HCDH a définitivement fermé ses portes au Togo, le pays ayant fait des « progrès en matière des droits de l'homme ».

Selon Faure Gnassingbé, « le cheminement du Togo au cours des 10 dernières années est sans nul doute remarquable. Il nous a donné l'occasion de tirer une autre leçon : le droit au développement est à tout le moins aussi vital. La cohésion sociale, la lutte contre les inégalités criardes, l'accès aux services essentiels, la question de la jeunesse constituent autant de défis. C'est dire que dans la gestion quotidienne de nos pays nous vivons déjà cette interaction entre les impératifs du développement et ceux de la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme ».

« Il nous paraît aussi essentiel de rap-

porter l'importance du nexus entre les droits et les devoirs du citoyen, la recherche du juste équilibre entre la jouissance des droits, le respect de la chose publique et les impératifs de sécurité », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le chef de l'Etat n'a pas passé sous silence les grands fléaux que constituent l'extrémisme et le terrorisme qui menacent la réalisation de la transformation de notre société.

« Les récents attentats en Europe et en Afrique de l'Ouest, les difficultés persistantes en Libye et en Syrie, l'insécurité sur les océans et les mers, montrent que notre volonté d'aller de l'avant peut être remise en cause à tout moment. Ce paramètre a été très tôt perçu par le Togo qui fait des questions de sécurité, un enjeu majeur de politique nationale », a-t-il indiqué.

Et c'est d'ailleurs dans cet esprit que son pays et l'Union africaine ont convenu de la tenue à Lomé en octobre prochain, du sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement consacré à la sécurité maritime et au développement en Afrique.

Initialement prévu pour novembre dernier, ce sommet a été reporté, en raison du retard accusé dans les travaux de rénovation de l'Hôtel 2 Février, devant abriter les assises.

Plus de 4.500 invités sont attendus au sommet de Lomé qui a pour objectif de définir une stratégie commune de lutte contre l'insécurité maritime en Afrique et promouvoir l'économie bleue marine.

Le grand enjeu de cette rencontre : l'adoption de la charte de Lomé. Une fois adoptée dans la capitale togolaise, cette charte sera soumise au Conseil de sécurité de l'ONU.

Augustin NOUKAFOU

KOKOU TOZOUN TIRE SA RÉVÉRENCE

L'ancien Garde des sceaux, actuel président de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication Biossey Kokou Tozoun a rendu l'âme ce 29 février. Il a succombé à une courte maladie.

De son passage à la tête du ministère de la justice, plusieurs acteurs du département retiennent la mise en œuvre de grandes réformes. « Kokou TOZOUN a été le meilleur ministre de la justice de ces 10 dernières années. C'est avec lui que les grands travaux immobiliers (cour d'appel de Lomé et Kara, Tribunal d'Aneho, Atakpamé) et l'équipement des juridictions a commencé. C'est lui qui a ouvert le chantier de la révision des textes (code pénal, code de procé-

dures). C'est encore lui qui a lancé la gestion informatisée des détentions et le traitement automatisé des greffes... », a témoigné l'ancien Secrétaire d'Etat Christian Trimua.

Syndicaliste, Kokou Tozoun a été nommé ministre des Affaires étrangères et de la coopération en 2003 avant d'occuper le portefeuille de la communication. Il quitte le gouvernement en septembre 2006 lors de la formation



du gouvernement d'union nationale suite à l'Accord Politique Global (APG). Kokou Tozoun devient rapporteur de la Commission Electorale Nationale Indépen-

dante (CENI) lors des élections législatives en 2007. Il réintègre le gouvernement après les élections et occupe le poste de ministre de la justice. Lorsque l'Assemblée

nationale vote l'abolition en juin 2009, le ministre s'estime heureux pour ce qu'il a qualifié de « bonne décision ». En mars 2011, il est désigné membre de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) par le chef de l'Etat. Kokou Tozoun démissionne alors de son ministère pour « se conformer aux textes régissant les incompatibilités de fonctions ».

C'est à la HAAC qu'il occupera ses dernières fonctions au sein d'une institution de la République.

BALTASAR GARZÓN, ANCIEN JUGE D'INSTRUCTION DANS L'AFFAIRE PINOCHET:

Yao SOUROU

« LES NOUVEAUX PRINCIPES NE SONT PAS D'ÉLÉMENTS DE DOMINATION OU D'INGÉRENCE MAIS PLUTÔT D'INTÉGRATION, DE RÉCIPROCITÉ, DE COOPÉRATION JUDICIAIRE ET DE SOUVERAINETÉ PARTAGÉ »

La Délégation de l'Union européenne à Lomé a accueilli, du 24 au 26 février 2016, le septième séminaire régional sur les nouveaux principes de « Madrid-Buenos Aires » de la compétence universelle, après ceux tenus notamment, en Amérique latine, en Europe et en Afrique du sud. Organisé par FIBGAR (Fondation pro-droits de l'Homme et Compétence universelle), le séminaire a connu la participation de spécialistes de droit venant du Bénin, du Mali, du Ghana, du Nigeria, du Sénégal, du Togo et de l'Union européenne.

Le principe de Compétence universelle définit la capacité ou l'obligation des tribunaux nationaux d'enquêter et, le cas échéant, de poursuivre en justice les crimes internationaux quelque soit le lieu où ils ont été commis, la nationalité du responsable éventuel, les victimes ou l'existence d'une quelconque relation avec l'Etat détenteur de l'autorité, en application du Droit pénal national et/ou international.

Pendant trois jours les participants ont échangé sur différents thèmes, notamment, «concept et statuts de la compétence universelle dans le monde»; «complémentarité et coopération avec la Cour pénale internationale et autres dispositifs de justice pénale internationale», «conflits de juridictions nationales»; «crimes économiques et environnementaux objets de poursuite universelle»; «application du principe de compétence universelle quand il n'est pas pris en compte dans la législation nationale» ou encore «compétence universelle comme un instrument valable dans la lutte contre l'impunité.

Président de FIGBAR, le très célèbre juge espagnol Baltasar Garzón était présent dans la capitale togolaise. Connue pour ses enquêtes sur des affaires de terrorisme, de corruption et sur des crimes commis en Argentine et au Chili, sa tête a longtemps été mise à prix par des syndicats du crime organisé à travers le monde. Il a expliqué

les contours de son combat pour l'adoption des nouveaux principes de « Madrid-Buenos Aires » de la compétence universelle.

Focus Infos : quel est le chemin parcouru par votre fondation dans son combat pour l'adoption des nouveaux principes de compétence universelle ?

Baltasar Garzón : L'initiative a commencé il y a de deux ans. Il s'agit de mettre en commun les expériences sur la compétence universelle. Mettre à jour aussi quelques principes qui existaient déjà, le tout

riences précédentes ont été les fruits de travaux académiques de groupes d'experts. Aujourd'hui la démarche est toute autre. Il s'agit de partir de la pratique (les cas Pinochet par exemple) pour parvenir à la théorie. Plusieurs réunions des groupes ont été réalisés dans le monde. Celle de Lomé est la deuxième en Afrique après Johannesburg. L'idée est d'en organiser prochainement dans trois autres pays dont le Sénégal. A Lomé nous avons eu des experts de sept pays de l'Afrique de l'Ouest. Les experts mobilisés dans le processus ne sont pas seulement des techniciens du droit, mais des victimes,

« L'idée est d'arriver à ce que les grands criminels se rendent compte qu'il est beaucoup plus facile de ne pas commettre les crimes. »

avec une vocation participative, de non domination et inclusive. Les nouveaux principes ne sont pas d'éléments de domination ou d'ingérence mais plutôt d'intégration, de réciprocité, de coopération judiciaire et de souveraineté partagée. Ils donnent aussi réponse au caractère transfrontalier de nouvelles formes de criminalité. Les expé-

des intellectuels, des journalistes, des hommes d'affaires...

Focus Infos : Comment financez vous les travaux de la fondation dans le cadre de l'adoption des nouveaux principes de la compétence universelle ?



B.G : Il y a évidemment les activités que j'effectue dans le cadre de la coopération et dont les revenus sont intégralement versés à la fondation. Nous bénéficions également de l'appui de certaines fondations comme celle du dernier procureur du Procès de Nuremberg. Dans le cas du présent groupe de travail de Lomé, c'est l'Union européenne qui finance les activités. Mais il faut insister sur le fait que les experts présents à Lomé ne sont absolument pas rémunérés.

Focus Infos: Que signifie pour un citoyen du monde, l'adoption de ces nouveaux principes de compétence universelle ?

B.G : L'intégration de ces standards internationaux donnerait aux victimes la constitution en victimes universelles. Le processus va donc au delà de la nationalité de la victime. Cela protégerait contre les grands défis auxquels font face les pays, au delà des génocides ou des grands crimes contre l'humanité pour incorporer la traite des êtres humains, les trafics internationaux de drogues, le terrorisme international... Un exemple concret est le fléau Boko Haram. On pourra désormais avec les nouveaux principes poursuivre les fabricants d'armes qui fournissent les instruments de terreur aux terroristes partout où ils se trouveraient. Le financement de la nébuleuse va au delà des frontières d'un Etat.

Focus Infos : L'existence des principes de compétence universelle n'est-elle pas en contradiction avec la souveraineté des Etats dans l'administration de la justice ?

B.G : Pas du tout. La clé du système est qu'il s'exerce à partir des

propres systèmes internes et non à travers un système étranger. C'est vrai qu'il peut y avoir une contradiction entre l'impunité offerte par un pays et qui peut se confronter au système de protection de victimes qui existe ailleurs. Mais il s'agit de faire face à ces crimes qui n'ont pas de nationalité, qui se manifestent partout et qui n'ont pas une étiquette. Il n'y a donc pas de contradiction avec la souveraineté lorsque les systèmes des pays fonctionnent bien. Revenons au cas Boko Haram, même si à la fin les crimes commis par la nébuleuse sont jugés au Nigeria, la coopération judiciaire avec les enquêtes autour du phénomène partout dans le monde va permettre à la justice nigérienne de mener un procès. La compétence universelle est un mécanisme de dernier recours dont le but est de toujours protéger les victimes. Cela gêneraient évidemment les éventuels auteurs des crimes poursuivis.

Focus Infos : Quel doit être l'aboutissement du travail de la fondation que vous présidez sur les nouveaux principes de la compétence universelle ?

B.G : Nos travaux portent déjà leurs fruits notamment aux niveaux d'institutions comme l'ONU, l'Union européenne... J'espère que toutes les forces en présence vont converger pour parvenir à l'adoption à l'horizon 2026 des nouveaux principes. D'ores et déjà je salue l'effet préventif de ces instruments. L'idée est vraiment d'arriver à ce que les grands criminels, les grandes corporations notamment se rendent compte qu'il est beaucoup plus facile de ne pas commettre les crimes que de faire face à la justice.



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**

Kossi THEMANOUE

Salomon WILSON

Francis Komi AYIDA

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**

Bernard ADADE

• **Maison du journalisme**

Casier N°49

• **Imprimerie**

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• **Conception**

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• **Tirage**

2500 exemplaires

PRESIDENTIELLE AU BENIN :

POUR LA RUPTURE OU LA CONTINUITÉ ?

Plus de 4 millions de Béninois iront aux urnes le 6 mars prochain, pour le premier tour de la présidentielle, afin d'élire le successeur du président Boni Yayi qui boucle dix ans à la tête du pays.

C'est la sixième fois que les Béninois se rendront aux urnes pour la présidentielle, depuis l'ouverture démocratique en 1990. Elu en 2006, Boni Yayi a été réélu en 2011 pour un nouveau mandat de cinq ans. Il ne pourra pas briguer un troisième mandat, conformément à l'article 42 de la Constitution béninoise qui stipule : «Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels». Au total 33 candidats dont deux femmes sont en lice pour ce scrutin à enjeu capital pour les béninois : rompre définitivement avec l'actuel système ou opter pour la continuité.

Initialement prévu le 28 février, ce scrutin a été repoussé d'une semaine, en raison du retard dans la confection et la distribution des cartes d'électeurs par le Conseil d'orientation et de supervision de la liste électorale permanente informatisée (Cos-Lépi), présidé par l'honorable Augustin Ahouanvoèbla, député du Parti du Renouveau Démocratique (PRD de l'actuel président du parlement Me Adrien Houngbédji).

La Cour constitutionnelle a finalement mis fin à la mission de cette structure, et les tâches confiées au Centre national de traitement (CNT). Sur le terrain, les candidats se bousculent depuis le 19 février, date de démarrage officiel de la campagne électorale. Ils disposent de deux semaines pour cette opération de charme, conformément à l'article 53 du code électoral.

Les 33 candidats se sont lancés dans la bataille sans round d'observation. Sont vraiment visibles, les « gros morceaux » notamment l'actuel Premier ministre Lionel Zinsou, l'ancien Premier ministre Pascal Irénée Koupaki, l'ancien président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et ancien cadre du Fonds monétaire international (FMI) Abdoulaye Bio Tchané et les riches hommes d'affaires Sébastien Germain Ajavon et Patrice Talon.

Me Marie-Elise Gbèdo, l'une des

deux femmes dans la course à la Marina et quatre fois candidate à un scrutin présidentiel, va jouer les troubles fêtes.

Cette avocate de 61 ans entend cette fois-ci relever le défi, car selon elle «Huenusu !» (l'heure a sonné).

Dans les villes et quartiers, se joue un match des affiches avec une variété de slogans : «Patrice Talon: Le départ», «Plus de sécurité, plus de liberté : Pascal Irénée Koupaki»,

«Sébastien Germain Ajavon, bâtissons le Bénin de demain», «Agir ensemble avec Bio Tchané» etc...

Les caravanes et meetings se multiplient, sans oublier les portes à porte dans les hameaux et les coins les plus reculés du pays.

Plusieurs thèmes sont développés par les candidats: l'emploi des jeunes, la bonne gouvernance, l'énergie électrique, la santé, le développement du secteur privé, l'agriculture, l'émergence économique, la corruption, le sport etc. De l'avis de certains observateurs de la scène politique béninoise, cinq candidats se dégagent déjà du lot.

Favori, faiseurs de roi et outsiders

Lionel Zinsou, le grand favori

Premier ministre depuis juin dernier, le banquier d'affaires franco-béninois Lionel Zinsou, 61 ans, fait figure de grand favori de ce scrutin. Ce dernier a été propulsé au devant de la scène politique par le président Boni Yayi, qui, après l'avoir nommé, l'a ensuite «imposé» à la famille des Forces Cauris pour un Bénin émergent (FCBE) pour porter les couleurs de cette grande coalition au pouvoir à la présidentielle. Même si quelques uns ont claqué la porte, non contents de ce «parachutage», la grande partie est restée dans les rangs et fortement mobilisée derrière leur «cheval gagnant».

Déjà adoubé par les FCBE, le «dauphin» de Yayi Boni, est soutenu par les deux poids lourds de l'opposition béninoise : le Parti du Renouveau Démocratique (PRD) de l'actuel président du



Les Six Challengers sérieux au fauteuil présidentiel

Parlement Me Adrien Houngbédji et la Renaissance du Bénin (RB) du Maire de Cotonou Lehadly Soglo. Malgré les sorties fracassantes du père de ce dernier, l'ancien président béninois Nicéphore Soglo et de son épouse, la plupart des militants de «Houézèhouè» (Soleil levant, logo de la RB Ndlr) lui sont fidèles.

L'actuel chef du gouvernement a encore le soutien de plusieurs autres petits partis de l'opposition, ainsi que des mouvements et associations.

«A l'allure où vont les choses, Lionel Zinsou a la faveur des pronostics. Sauf cataclysme, il gagnera ces élections, même au premier tour. C'est la continuité dans le changement», a commenté Hypolite Ahouandangan, professeur de droit constitutionnel à la retraite.

Normalien au parcours brillant, Lionel Zinsou, neveu de l'ex-président béninois Émile Derlin Zinsou, est une personnalité incontournable des relations entre la France et l'Afrique. Ancien conseiller du Premier Ministre français Laurent Fabius, il a été également conseiller spécial de l'ombre du président Boni Yayi de 2006 à 2011. Grand inconnu de la majorité des béninois, Lionel Zinsou est surtout taxé par ses adversaires politiques, de « pure produit de la France », voire de « candidat de la France ». Mais l'homme qui a une parfaite maî-

trise de la communication politique, se met souvent en tenues traditionnelles, histoire de montrer que le Bénin est sa patrie.

Sébastien Ajavon, le «challenger»

Richissime homme d'affaires, Sébastien Germain Ajavon (51 ans), est considéré comme le véritable adversaire de Lionel Zinsou. Président du patronat au Bénin, cet homme qui a fait fortune dans l'agro-alimentaire, a su mobiliser autour de lui, certains vieux leaders de la classe politique notamment Sévérin Adjovi (Maire de Ouidah), le député Rachidi Gbadamassi et Valentin Aditi Houdé. Très populaire dans le milieu du football béninois pour avoir fortement contribué à la professionnalisation de cette discipline sportive au Bénin, M.Ajavon a vite gagné la confiance de plusieurs mouvements et associations des jeunes. D'aucuns le considèrent comme le candidat de la jeunesse. «Oui je suis fait pour le Job ! Oui je suis prêt pour la mission. Comptez sur moi pour aller chercher la victoire selon les règles édictées, comme les joueurs sur un terrain de football», avait-il martelé le 3 janvier dernier devant des milliers de ses partisans au stade Mathieu Kérékou.

Chef d'entreprises aux compétences avérées, M.Ajavon est aussi le premier contributeur béninois, en raison du poids de sa struc-

ture, le Groupe Cajaf-Comon.

Avec plus de trente ans de succès dans le monde des affaires, ce grand fortuné a toujours montré sa capacité à apporter des solutions aux grandes questions économiques et participé aux grands débats sur les questions liées au développement du Bénin.

Patrice Talon, le faiseur de Roi

Deuxième homme d'affaires en lice pour ce scrutin présidentiel, Patrice Talon (58 ans) sera le plus courtisé en cas de second tour. Contrairement à Sébastien Ajavon, le Pdg du Groupe Talon et de la Société de Distribution Intercontinentale (SDI), Patrice Talon n'a pas réussi à mobiliser derrière lui, de véritables poids politiques pouvant le faire propulser sur la grande marche. A part quelques soutiens de couloir (Me Joseph Djogbénou, Candide Azannaï, Sacca Lafia, Antoine Dayouri, Gaston Zossou etc...), ce riche homme d'affaires, a récemment reçu l'onction de quatre petits partis politiques de l'opposition : l'Alliance pour une Alternative Républicaine, l'Alternative Forces Citoyennes (AFC), le Rassemblement des Béninois pour une Nouvelle Vision (RBNV) et le Collectif des Adhérents directs de l'UN (CAD/UN), membres de la grande coalition de l'opposition, l'Union fait la Nation (UN), qui pour de petits calculs politiques, n'a pas choisi de candidat

(Suite à la page 7)

PRESIDENTIELLE AU BENIN :

(Suite de la page 6)

pour ce scrutin.

Les partis de ce regroupement se sont dispersés et chacun a opté pour le candidat de son choix. C'est le cas par exemple du PRD de Me Adrien Houngbédji et la RB de Léhady Soglo M.Talon, n'est pas une force à autant négliger, avertissent souvent certains analystes.

«Même s'il n'a pas le soutien nécessaire pour gagner ces élections, sa percée dans le milieu politique ces dernières mois et son assise financière, font de lui le candidat-arbitre, en cas de second tour», a estimé Edmond Aïdji, juriste et chroniqueur politique.

Patrice Talon fut longtemps un des acteurs les plus puissants de la vie économique béninoise avant de devenir l'ennemi public numéro un de Boni Yayi. Longtemps proche de l'actuel président béninois, dont il avait financé les deux dernières campagnes présidentielles, Patrice Talon a été accusé d'être le cerveau d'une tentative d'empoisonnement du président Yayi en 2012, puis d'être impliqué dans une tentative d'attentat à la sûreté de l'Etat en février 2013. A l'époque, l'homme d'affaires, incontournable dans les secteurs clés du coton et du port de Cotonou, était déjà poursuivi au Bénin dans plusieurs affaires de malversations et avait fui le pays pour Paris.

En mai 2014, le président Boni Yayi sonne la fin d'une longue saga judiciaire et lui accorde son pardon.

Pascal Irénée Koupaki et Abdoulaye Bio Tchané, les outsiders

Pascal Irénée Koupaki : Cadre émérite du secteur financier et bancaire international, Pascal Irénée Koupaki (64 ans) est un technocrate accompli. Ancien conseiller du directeur adjoint du Fonds monétaire international (Fmi), il a également occupé plusieurs postes à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest/BCEAO (directeur des études, directeur du développement des études économiques et de la monnaie et conseiller spécial du gouverneur), avant de rentrer au bercail pour servir son pays. Il devient successivement ministre du développement, de l'économie et des finances, ministre d'Etat chargé de la pros-

pective, du développement, de l'évaluation des politiques publiques et de la Coordination de l'action gouvernementale, avant d'être bombardé en mai 2011 par Boni Yayi, Premier ministre chargé de la coordination de l'action gouvernementale, de l'évaluation des politiques publiques, du programme de dénationalisation et du dialogue social. Mais, il finira par claquer la porte en août 2013. L'homme n'a pas de grands sou-

(Fmi), avant de se retrouver à la tête de la Banque ouest-africaine de développement. Meilleur ministre des finances qu'a connu le Bénin sous le régime du défunt général Mathieu Kérékou, M.Bio Tchané a également servi à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest/BCEAO (Assistant du gouverneur et Directeur des études).

Candidat de l'Alliance pour un

haute intensité de main d'œuvre pour les occuper.

Encore plus séduisant, ABT (comme l'appellent ses partisans) veut rembourser toutes les personnes spoliées dans le dossier ICC-Services et consorts, l'«affaire Madoff à la béninoise» qui a éclaté en 2010. Plusieurs milliers de béninois ont été ruinés.

Sauver à tout prix la démocratie, et le reste après...

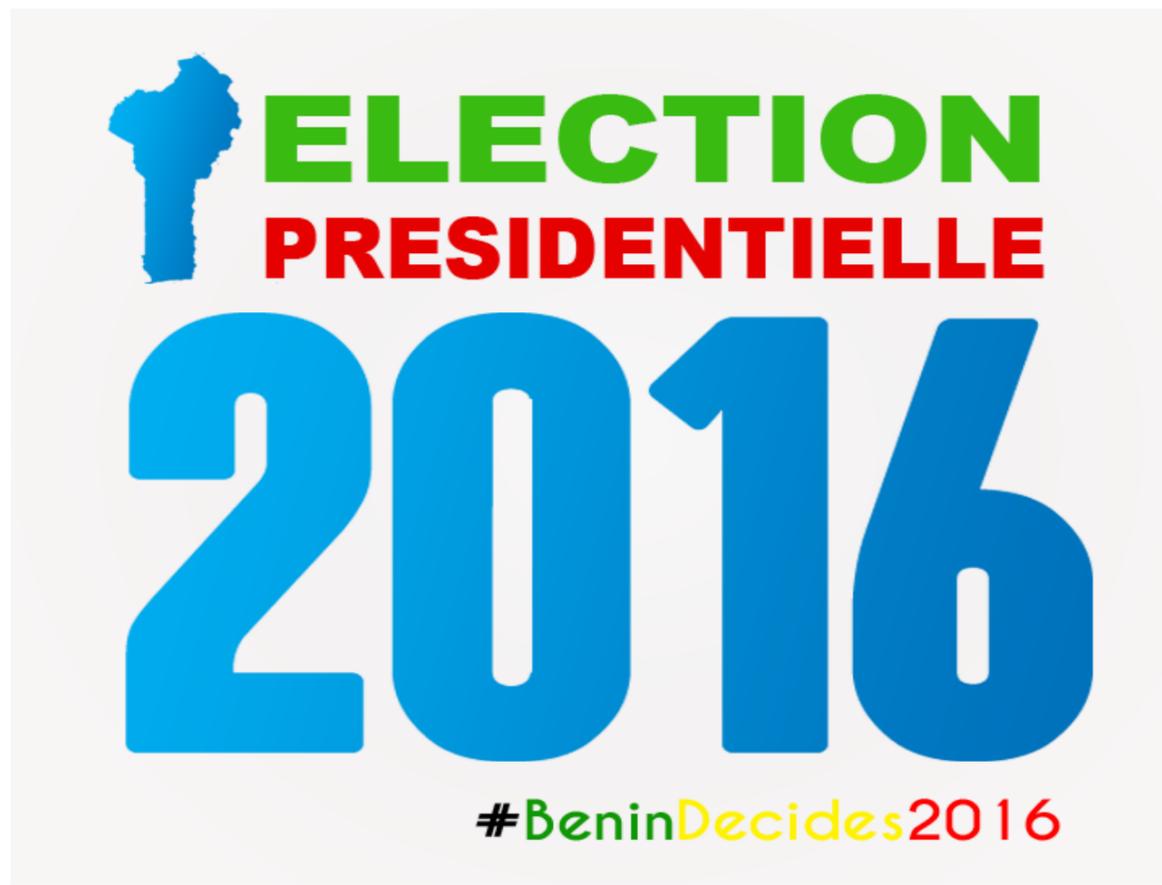
réussi à donner à ses institutions, une pleine traduction démocratique.

«En Afrique, les élections sont souvent source de conflits et parfois de violences meurtrières. Quel que soit le vainqueur de ce scrutin, c'est la démocratie béninoise qui aura gagné. Pour cela, la Cour constitutionnelle doit jouer pleinement son rôle, afin que les résultats proclamés, soient ceux sortis des urnes», a confié Mme Angèle Adjiwolô, cadre dans une institution financière à Cotonou. Pour Jacques Djidonou, conducteur de taxi-moto, le prochain président doit tout faire pour lutter efficacement contre la corruption et régler définitivement la crise énergétique que connaît le pays : «Nous sommes fatigués des longues coupures du courant électrique. En ville, il arrive des moments où nous avons l'électricité que 4heures dans la journée. Plusieurs localités sont dans le noir. C'est très mauvais».

«Celui qui sera élu, doit penser à la jeunesse, il y a trop de diplômés sans emplois. C'est aussi une menace pour la nation. Sur ce plan, Boni Yayi a failli à sa mission», a renchéri Marlène Yibo, étudiante en droit à l'Université d'Abomey Calavi.

Les jours s'égrènent, et les béninois ont pour le moment, le regard tourné vers la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), structure chargée de la préparation, de l'organisation, du déroulement, de la supervision des opérations de vote et de la centralisation des résultats.

L'actuelle équipe présidée par Emmanuel Tiando, a une bonne expérience pour avoir organisé les récentes élections législatives, ainsi que les communales, municipales et locales.



tiens politiques, mais charme le grand public à travers son concept baptisé «Nouvelle Conscience» et surtout son projet de société contenu dans un livre intitulé «Bâtir ensemble le Bénin Nouveau, le Bénin apprenant, entreprenant et innovant».

«La sagesse enseigne que ceux qui sont destinés à devenir grands sont caractérisés par la patience. Ils sont forgés par les épreuves, leurs racines se fortifient dans le secret, ils apprennent dans l'humilité, souvent même dans l'humiliation. Mais quand vient leur temps, ils sortent non pas comme une simple plante, mais comme un baobab», a-t-il déclaré à Focus Infos.

Face aux enjeux et défis du développement auxquels est confronté le Bénin, l'homme de la Nouvelle Conscience souhaite prendre des mesures pour en trouver des solutions durables et efficaces.

Abdoulaye Bio Tchané : Grand économiste, Abdoulaye Bio Tchané, a dirigé le bureau Afrique du Fonds monétaire international

Bénin Triomphant (ABT), le grand argentier, seul candidat du quinté qui participe pour la deuxième fois à un scrutin présidentiel, M. Bio Tchané présente un projet de société qui séduit la jeunesse : 500.000 emplois pour les jeunes, avec un investissement de plus de 205 milliards de F.CFA. Pour les jeunes non diplômés, ABT se propose de lancer sur l'ensemble du pays, des travaux à

Le Bénin est considéré aujourd'hui comme une «référence sur le plan démocratique» en Afrique. La conférence nationale souveraine organisée en 1990 a permis au peuple béninois de faire évoluer sa démocratie, avec trois alternances en 25 ans et des élections régulièrement organisées : preuves que le Bénin a réussi non pas sa transition, mais a

COMMUNIQUE :

Afin d'établir une interaction permanente avec ses abonnés et l'ensemble de ses lecteurs, Focus Infos organise désormais le dernier vendredi du mois, une conférence de rédaction à laquelle seront invités deux lecteurs, inscrits et tirés au sort.

Au menu de la rencontre, les observations, suggestions, critiques sur les deux parutions du mois ainsi que des propositions en vue d'améliorer le contenu du journal.

Inscrivez-vous au (00228) 97 25 80 60 ou sur focusinfos@focusinfos.net / focus.infos2007@gmail.com

NADIA KARIMU-YESSOUFOU ALIAS NADIKA, CRÉATRICE DE MODE :

« QUE NOS GOUVERNANTS S'HABILLENT "LOCAL" POUR BOOSTER L'INDUSTRIE DE LA MODE AU TOGO »

Amour du risque ou passion chevillée au corps. Nadia KARIMU-YESSOUFOU a préféré les frissons de l'aventure à la sécurité de l'emploi. Attachée Commerciale au sein d'une société de la place dans une autre vie, elle est aujourd'hui drapée dans des atours qui lui vont comme un gant : la mode, sa passion de toujours. Plus de douze ans après la matérialisation de ce rêve, euphorie et dynamisme sont toujours au rendez-vous.

Diplômée en informatique, Mme Nadia KARIMU-YESSOUFOU alias Nadiaka, était destinée à une belle carrière dans le domaine de la communication. Mais après seulement 8 ans d'activité et contre toute attente elle a décidé de prendre une autre trajectoire : la mode. C'est ainsi qu'en Décembre 2003, elle décida de réaliser son rêve d'enfance pour, dit-elle, produire du prêt à porter made in Africa pour les Africains et pour les autres peuples.

« Le stylisme c'est un don pour moi. Je suis douée en création de vêtements », nous confie-t-elle. Mais que vaut le don sans perfection ? C'est ainsi qu'à ses débuts et pour peaufiner ce talent, la jeune styliste a suivi des cours de perfectionnement accélérés chez le styliste béninois

Elfège Kodo. La confirmation de ce talent est qu'aujourd'hui aucun podium de défilé de mode à l'échelle nationale ou internationale ne lui est inconnu puisque la marque « Nadiaka » est sollicitée un peu partout. Avec 12 ans d'existence, et pour le compte de l'année 2015, la marque a défilé à « Kakatsi mode », « Elima », « Nuit de la gratitude » de Clara Lawson, à Lomé, « Nappy Days Events » à Paris, la « Nuit du Glamour » à Yaoundé, FESMMA à Cotonou, et Cotonou Fashion week au Bénin.

Talent pur et Perfectionnisme

« Nous y allons presque sur fond propre à 80% et du coup quand tu finis un défilé de mode, tu es à plat financièrement » souligne-t-elle néanmoins en une sorte de bémol à ce

travail. On n'a pas de raison pour l'art, on aime le travail qu'on fait et on le fait pour de bon, il n'y a pas un temps où on se dit qu'on va abandonner », confie-t-elle.

public l'a admiré, » des moments forts, selon elle. Un peu comme lors de ces instants magiques où elle peut donner libre court à son imagination... « La nuit quand tout est calme, je trouve



parcours à donner le tournis. Et si malgré tout, Nadiaka demeure dans le secteur de la mode c'est par « l'amour et la passion pour ce

Comme pour tout artiste, la meilleure satisfaction pour Nadiaka à la fin d'un grand défilé est qu'elle « sente que la collection a pris et que le

le temps de dessiner pleinement, et d'avoir toutes les idées possibles. Je n'ai pas de limite quand je crée la nuit », décrit-elle avec enthousiasme.

(Suite à la page 10)

Les meilleures affaires sont chez CFAO



Véhicule à faible kilométrage

+15 mois de garantie

20.500.000*
FCFA TTC

*Stock limité

 CFAO MOTORS TOGO

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL


TOYOTA

ENTREPRENEURIAT, LEVIER D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PAYS AFRICAINS

Salomon WILSON

La route du développement pour les pays Africains passe aussi par le développement de l'entrepreneuriat. Une évidence longtemps ignorée, mais qui commence à tracer son sillon dans les mentalités. Contexte de crise économique et de chômage oblige, l'impératif pour nos pays d'emprunter cette voie s'impose de plus en plus.

En 2006, lors du lancement de la tournée africaine portant sur le « social business », le Professeur Muhammad Yunus, économiste et entrepreneur bangladais, Prix Nobel de la paix, a déclaré que « l'entrepreneuriat serait la clé du développement de l'Afrique ». Aujourd'hui, nombreux sont les économistes, les décideurs politiques, les leaders d'opinions et les organisations internationales qui s'accordent sur ce dessein et essayent de tout mettre en œuvre pour développer l'Afrique tout en promouvant l'entrepreneuriat.

L'Afrique avec 70% de sa population ayant moins de 25 ans (OECD, 2011), se positionne comme étant le continent le plus jeune. Par conséquent, il peut se prévaloir d'une main d'œuvre abondante. Cependant, cette jeunesse africaine est confrontée à un sérieux

problème de chômage ralentissant significativement la croissance du continent.

Productivité et innovation

60% des chômeurs africains sont des jeunes. Aujourd'hui et depuis le début du 20ème siècle, l'Afrique qui a connu une croissance positive, est sous les feux des projecteurs attirant des investisseurs de partout dans le monde.

Si les pays du sud, ont, dans la moitié du 20ème siècle à travers l'entrepreneuriat augmenté leur productivité, l'Afrique doit leur emboîter le pas tout en restant dans la dynamique d'un développement durable. Non seulement l'entrepreneuriat est une solution aux problèmes d'emploi, mais, il est également créateur d'emplois ; contribue à la croissance économique et lutte aussi contre la pau-



vreté. L'entrepreneuriat crée un environnement concurrentiel sur les marchés et augmente la création d'entreprises.

Par ricochet, des impacts positifs sur la productivité dans tous les secteurs d'activités se font ressentir. La redynamisation des secteurs d'activités doit passer par l'innovation, ce qui incitera les autres entreprises à se perfectionner.

Redynamisation des secteurs d'activité

L'entrepreneuriat peut jouer un rôle important dans la croissance économique de l'Afrique. Cependant, pour atteindre cet objectif, les politiques publiques doivent s'orienter dans ce sens. Avec l'appui des organisations internationales, les décideurs politiques doivent accentuer leurs efforts sur certains points fondamen-

taux notamment, la promotion de l'entrepreneuriat qui passe par sa vulgarisation, l'instauration d'un environnement favorable à la création d'entreprise, faciliter l'accès au financement et assurer le suivi des entreprises pour leur pérennisation.

Dans la sous-région, le Nigeria et le Ghana devancent les autres en matière de promotion du concept entrepreneuriat.

FOCUS SUR BECONET (BE CONNECT TO THE NETWORK) : UNE EXPÉRIENCE TOGOLAISE DE FÉDÉRATION D'ENTREPRENEURS À PARTIR DE WHATSAPP

Rencontre avec Désiré BENISSAN-GBIKPI, Coordonnateur de BeCoNet. « BeCoNet offre la possibilité de voir, de se voir et d'être vu »

Plus qu'un ordinaire groupe de discussion sur whatsapp, la vision de BeCoNet est d'être la première organisation de professionnels pour l'amélioration du cadre des affaires et la promotion de l'entrepreneuriat. Sur cette logique, la mission de BeCoNet est de favoriser des échanges et des opportunités entre entrepreneurs au sein d'un réseau panafricain. Le partage d'expériences, le Respect et le professionnalisme sont entre autres les valeurs communes des membres de cette communauté.

Le Coordonnateur de BeCoNet insiste sur le principe de communauté. Ainsi, le mot « partenaire » remplace l'idée de « concurrent

». De Lomé à Pékin en passant par Abidjan, Paris, Dubaï, Texas, Hong Kong, et bien d'autres villes, BeCoNet dispose d'une couverture géographique qui brise les



frontières par le biais de la technologie.

Ce réseau dispose d'une kyrielle de compétences aux origines issues des quatre coins du monde. On peut sans se tromper dire que

BeCoNet est une communauté accessible avec une organisation stricte et inclusive. Les conditions d'adhésion sont simples:

- Disposer d'un Smartphone pour participer aux échanges interactifs quotidiens via l'application Whatsapp
- Etre volontaire
- Respecter le code de conduite défini par le biais d'un règlement intérieur
- Au-delà des échanges virtuels, participer aux rencontres physiques (Atelier de formation et d'information, les séminaires, les afterwork, etc...)

Créé le 27 octobre 2015, le réseau compte à ce jour 92 membres, tous promoteurs d'une entreprise en activité ou en création.

Plus qu'un groupe de discussion, BeCoNet est un levier de réussite.

QUATRE QUESTIONS SUR L'ENTREPRENEURIAT À MOCTAR SOW, CHEF D'ENTREPRISE:



Focus Infos : Que pensez-vous de l'entrepreneuriat au Togo ?

Moctar SOW : En premier lieu, il faut reconnaître qu'au Togo le mot « entrepreneuriat » rime avec « commerce ». Et dans ce domaine, les togolaises avaient démontré leur habileté et leur maîtrise du marke-

ting. Mais, nous avons beaucoup dormi sur nos lauriers. En effet, les autres pays de la sous-région ont conquis, en un laps de temps, le secteur phare du commerce togolais qui est celui du tissu pagne. Il faut actuellement repenser complètement la stratégie dans ce secteur.

(Suite à la page 12)

TOGO-SOCIÉTÉ:

NUISANCES SONORES : BARS, ÉGLISES, BOUTIQUES...LA LISTE NOIRE DES ENRAGÉS DU DÉCIBEL !

Véritables défis à la tranquillité publique, Lomé vibre de plus en plus au rythme de ces sanctuaires de cacophonie permanente. Au grand désespoir de riverains et de pouvoirs publics impuissants.

Pour Jules A., l'enjeu de la tranquillité a un prix : depuis sa mutation dans la capitale togolaise, il en est à son troisième déménagement pour raison d'inconfort de voisinage. Le motif est invariable : vacarme environnant. Sa dernière « affectation » est pourtant au delà de tout ce qu'il pouvait imaginer...Le propriétaire de sa résidence actuelle a eu la lumineuse idée de transformer le petit espace qui jouxte la devanture de la maison en bar. Dénomination de cet éclair de génie, « Non-stop » ! Ça ne s'invente pas...De fait, ce sont les nuits de Jules et de ses colocataires qui sont devenues extrêmement courtes, réglées au diapason d'une sono infernale et d'un vacarme ambiant sans limites. « On est tombé de charybde en scylla ; c'est inacceptable ! », ne peut s'empêcher de déplorer ce père d'une famille de trois enfants tous scolarisés. Ce quartier du nord-est de Lomé était censé être un véritable havre de tranquillité comparé au cabaret à ciel ouvert qu'est devenu le centre ville.

Tapage nocturne...et diurne !

Bars, restaurants boutiques, petits commerces, tout ou presque devient ici prétexte à affoler la commande du volume ou la touche du son. Dans une atmosphère où le tohu-bohu le dispute au tintamarre, la conversation elle-même relève d'une gageure. « Il faut littéralement hurler pour se faire entendre », témoigne Sylvain, un familier des lieux. Le spectacle de

certains clients, téléphones portables rivés à l'oreille, traversant en trombe le bar où ils se trouvent, pour répondre à un appel quelques centaines de mètres plus loin, est révélateur de l'ambiance qui y règne. Bè, Dékon, Amoutiévé, Hanoukopé, Nyékonakpoè, entre autres, ne sont plus à présenter en la matière.

Ces zones revendiquent depuis des années une densité en chapelles de nuisances sonores assez affolante. Le phénomène s'est lourdement étendu à la périphérie de Lomé, embarquant dans son sillage Adidogomé et ses alentours, Baguida, et surtout Agoè que d'aucuns considèrent aujourd'hui comme un centre majeur de pollution sonore... « On n'a pas senti le coup venir ; et tout ça en l'espace d'une petite dizaine d'années », constate Luc qui affiche, amer, ses 40 ans de résidence dans le coin.

Cet enseignant s'est finalement résolu à « exfiltrer » sa progéniture de ce qu'il appelle « l'enfer du bruit ». Ici comme ailleurs, le tapage est devenu aussi diurne, comme pour célébrer une continuité du brouhaha. Proximité avec les zones résidentielles, écoles et centres de santé, rien n'arrête la folie des décibels. « Tout ceci participe d'une culture urbaine de la concurrence et de la performance exagérée », analyse Hervé Aplogan, sociologue et membre d'une association de lutte contre l'incivisme. Pour lui, le parallèle avec les églises est clairement établi...



« Voleurs de repos et de sommeil »

Eglises, centres de prière, évangélistes ambulants, l'autre filière du volume tonitruant ne fait pas non plus dans la dentelle. Sur un tempo qui n'a que peu de choses à voir avec l'introspection religieuse, on s'arrache ici également la palme du meilleur vociférateur. Lomé fourmille désormais de ces « hauts lieux de spiritualité » dans lesquels l'ampli est devenu le baromètre de la foi. Véritables bazars du son strident, ils ne s'embarrassent pas de scrupules pour écourter le repos et la tranquillité des loméens. « Là, on n'est plus dans le registre de la foi, mais dans celui de la nocivité acoustique », vitupère Clément qui a déjà eu maille à partir avec les fidèles du temple qui fait face à sa maison. Horaires démentiels et quotidienneté des séances, le

ton monte assez rapidement entre un voisinage poussé à bout et des pasteurs assurés de leur bon droit. Pour couronner le tout, une nouvelle phalange de « voleurs de sommeil » fait des émules...profession : méga-prêcheur. Bardé d'un attirail de sonorisation digne d'un meeting politique (mégaphone notamment), il vous apporte la ferveur religieuse des matines aux vêpres dans une régularité sans failles. Pour ce nouvel esthète du micro, faire bondir les gens de leur lit à trois heures du matin, vaut probablement une candidature à la béatification.

Menaces ou répression ?

Même le bien nommé Observatoire togolais des églises (OTE) en a eu plein les tympanes, lâchant un rappel à l'ordre significatif le 15 septembre dernier : « la liberté reli-

gieuse n'est pas synonyme de désordre », ont précisé les dirigeants de l'institution. Le désordre n'a pas cessé et le rappel à l'ordre s'est perdu dans le son high-tech des haut-parleurs dernier cri, comme une voix dans le désert. La Délégation spéciale de la ville de Lomé a, elle aussi essayé de mêler sa partition à ce chorus assourdissant en dénonçant le « niveau inacceptable » de ces nuisances sonores.

Menaces de saisie des matériels, amendes, interdiction pure et simple des activités, la batterie de mesures n'a pas fait le poids face aux enragés du décibel. Sur les grandes artères du centre-ville de Lomé, dans les ruelles anonymes de Bè et de Kégué, ou au détour d'un carrefour de Djidjolé, les chapiteaux du show infernal se multiplient...jusqu'à la mise en place d'un arsenal répressif d'envergure ?

NADIA KARIMU-YESSOUFOU ALIAS NADIKA, CRÉATRICE DE MODE :

(Suite de la page 8)

Passion du travail

Quant aux inspirations, elles lui viennent d'un peu partout. Amatrice des tableaux d'art, et admiratrice du beau et de la nature, elle tire également ces sources d'inspiration de ces différents vecteurs. Avec une douzaine d'années d'expérience dans le domaine, Nadiaka observe une maturité du peuple togolais sur la question mode. Le public est de plus en plus compré-

hensif, reconnaît l'existence des créateurs de mode et consomment plus la mode africaine.

Loin de se réjouir de ce changement positif du public, Nadiaka estime au contraire que c'est un défi pour les stylistes africains de créer quelque chose qui puisse être porté tous les jours et qui puisse être identifié comme mode africaine parce que la haute couture n'est pas très prisée en Afrique. « Les gens ont tendance à dire : on va

porter ces créations pour aller où ? », déplore-t-elle, pointant du doigt des poches de résistance encore rétives au changement.

Priorité à la matière locale... mais aussi ouverture

Pour encourager le secteur de la mode à aller de l'avant, Nadiaka pense que nos gouvernants ont leur partition à jouer. Prenant exemple sur nos voisins du Ghana et du Burkina Faso pour qui

le port de la tenue traditionnelle fait partie de l'identité culturelle de ces pays, Nadiaka plaide pour que « que nos gouvernants s'habillent "local" pour booster l'industrie de la mode au Togo ».

Profondément attachée à ses racines africaines, notre styliste explore cependant toutes les matières possibles mais utilise prioritairement les tissus fabriqués en Afrique : les pagnes tissés, les pagnes imprimés, même si diffé-

rents types de tissus sont inclus dans ses collections.

Tout en reconnaissant qu'aujourd'hui il y a beaucoup plus d'opportunités qui s'offrent aux jeunes qu'à leur époque, Nadiaka, en actrice avisée du domaine, conseille aux jeunes qui veulent lui emboîter les pas à plus de persévérance car dit-elle, « dans toute entreprise, il faut une dose de persévérance et de travail. C'est au bout de l'effort qu'on trouve satisfaction ».

TRANSHUMANCE :

LES CAUSES D'UN CONFLIT RECURRENT ET MEURTRIER

ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS, LE DIVORCE EST-IL CONSOMMÉ?

Les événements de la mi-février au centre du pays, avec les affrontements meurtriers entre éleveurs transhumants et populations autochtones, sont venus rappeler que la gestion actuelle de la transhumance n'avait pas encore apporté de solutions pérennes. Pourtant, il est impérieux que des réponses définitives soient trouvées à cette situation qui, de façon récurrente, donne lieu à des batailles rangées. Reportage sur les routes de la transhumance.

Le 16 février dernier, dans le canton de Tchalo, à 10 kms de la ville de Sokodé, une simple dispute entre un agriculteur et un bouvier peulh va servir de prétexte et de déclencheur à un affrontement meurtrier entre deux communautés. Très vite, gourdins, massues et machettes ont été sortis, comme si les protagonistes s'étaient préparés à cette situation, devenue presque inéluctable et quasi rituelle, en cette période de la haute saison de la transhumance. Le motif du conflit est toujours le même : les agriculteurs accusent les bouviers de laisser leurs animaux ravager leurs champs. Tchalo n'a pas dérogé à la règle. Bilan : des blessés graves et une cinquantaine de bêtes tuées. Eshohanam, propriétaire d'un champ de manioc, victime comme sa femme des affrontements et hospitalisés en urgence tous les deux, témoigne : « *alors que j'interpellais le bouvier sur les ravages que causaient ses animaux à mon champ, il sortit son coupe-coupe et a failli m'égorger. Ma femme qui s'était interposée a été également blessée.* » Le couple porte d'ailleurs les stigmates de l'agression.

Le 24 février, c'était à Blakpa dans la préfecture d'Agou, qu'un éleveur est décédé des suites de profondes blessures causées par des coups de couteau que lui auraient assésés un bouvier peulh, pour s'être plaint là également des ravages causés par les bêtes de ce dernier. Même scène dans les cantons de Tokpévia et de Gamé dans le Zio. Dans ce dernier, il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour évacuer les bouviers et les mettre en sécurité, face à la furie des populations de la zone.

Bilan de ces jours d'affrontements : trois morts, plusieurs blessés graves et des dizaines de bêtes tuées ou en fuite.

Les peuls, boucs émissaires ou vandales avérés?

Accusés d'être à l'origine de la situation conflictuelle, les bou-

viers peulhs s'en défendent. Ils se considèrent comme des boucs-émissaires, victimes de stigmatisation et d'exclusion. « A Tchalo, on a prétexté une dévastation. Il n'y avait même pas de champ » s'étrangle par exemple Hassane ABOUBAKARI, le représentant du chef peulh de cette localité. Parmi les premiers arrivés sur les lieux après les affrontements, il regrette que sa communauté soit diabolisée dans une situation où il estime pour sa part, que les torts sont partagés. « Les agriculteurs étaient également armés et ce sont eux qui ont ouvert les hostilités » accuse-t-il, dénonçant des provocations subies par les éleveurs. « Les bouviers peulhs ne fuient pas lorsqu'ils savent que leurs troupeaux ont ravagé les champs d'autrui. Ils nous alertent et nous y allons négocier avec les paysans. Si les négociations n'aboutissent pas, alors nous avons recours à la gendarmerie qui sollicite les encadreurs pour l'estimation des dommages », explique-t-il. De là à soupçonner les agriculteurs de vandaliser leurs propres champs, il n'y a qu'un pas que certains franchissent. Comme Gado IDRISSE, un des responsables de la Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bétail et Viande du Togo (FENAP-FIB). « Ils (les agriculteurs, ndr) créent parfois des situations pour en profiter ; sachant que nous payons des dommages lorsque nos bêtes ravagent un champ. Et quand la gendarmerie tranche en notre faveur, ils soutiennent que les autorités nous protègent » glisse-t-il, sibyllin.

Un malentendu aux lourdes conséquences

Aujourd'hui, il est patent qu'il y a un rejet des bouviers dans plusieurs localités. A tort ou à raison, ils sont considérés comme agressifs et l'exaspération semble totale. Certains prédisent même l'apocalypse si des mesures drastiques ne sont pas prises pour encadrer la transhumance et gérer les conflits,



lorsqu'ils surviennent. Ce que confirme cet encadreur agricole : « *au nord par exemple, il n'y a qu'une saison annuelle. Et lorsqu'un paysan se tue pour faire pousser son champ et que celui-ci est détruit par les bêtes, c'est comme si on l'assassine. Comment va-t-il s'en sortir, nourrir sa famille, surtout que derrière une culture, il ya souvent un prêt bancaire* » analyse-t-il. Il est convaincu que les confrontations sanglantes vont se multiplier.

M. Tagba TCHAA, ancien directeur préfectoral de l'Agriculture à Sokodé nuance pour sa part la responsabilité des bouviers peulhs. Il confie que ceux-ci sont parfois suivis depuis leur pays d'origine par des malfrats qui les attaquent une fois qu'ils aient vendus leurs bêtes et disposaient de liquidité. « *Quand ils leur échappent, ces délinquants créent délibérément des situations de conflits avec la population locale et s'enfuient. Celle-ci se retourne alors contre les peulhs qui en réalité, n'ont aucun intérêt à l'installation d'une situation conflictuelle.* »

Les autorités s'en mêlent...

Pour calmer les esprits, le gouvernement a dépêché le vendredi 26 février dernier, une équipe comprenant le ministre de l'Agriculture et celui de la Sécurité à Notse ainsi qu'à Agbelouvé. Un seul mot d'ordre : présenter les condoléances des autorités et rappeler le cadre légal de la transhumance. Le Ministre Damehame YARK a rassuré les populations sur l'impartialité des forces de l'ordre qui sont là non pas pour protéger une communauté, mais l'ensemble de

la population. Son collègue AGADAZI a pour sa part insisté sur le respect des mesures qui régissent la transhumance au Togo. « *La pâture de nuit et celle dans les champs et aires protégées sont interdites sur toute l'étendue du territoire national. Les animaux en pâture doivent être surveillés par leurs propriétaires. Ils seront identifiés par les initiales de leurs propriétaires à partir du 1er au 15 mars prochain* », a-t-il tenu à préciser.

Selon l'arrêté interministériel portant organisation du mouvement de la transhumance au Togo, l'entrée et la sortie des troupeaux transhumants étrangers sur le territoire togolais sont subordonnées à la détention par leurs propriétaires ou les bouviers d'un certificat international de transhumance (CIT) CEDEAO, dûment signé par les autorités administratives du pays dont sont originaires les animaux, conformément à la décision A/DECX.5/1098 du 31 octobre 1998.

Les troupeaux transhumants non munis du certificat international de transhumance sont interdits de séjour au Togo. Ceux qui seront entrés illégalement sur le territoire, seront mis en quarantaine aux frais du propriétaire, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par les lois en vigueur sous réserve de la présentation du CIT/CEDEAO dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, les animaux seront vendus aux enchères publiques avec concours d'un huissier de justice et d'un représentant du ministre de l'Economie et des Finances,

après notification au transhumant par le comité préfectoral.

Des mesures qui ne sont jamais respectées, selon Moussa SABOU éleveur peulh du Bénin.

A la question s'il a été déclaré à la frontière ou s'il est détenteur d'un certificat international de transhumance, sa réponse est éloquente : « *Quelle frontière ? Nous on ne connaît pas de frontière* », déclare-t-il ironiquement.

Selon le même arrêté, les éleveurs des pays de la sous région qui souhaitent venir en transhumance au Togo sont tenus d'aviser au moins 60 jours à l'avance les autorités togolaises sur l'itinéraire, les postes frontaliers de passage ainsi que leur destinations finales. La période d'entrée et de sortie du bétail transhumant sur le territoire est fixée chaque année par le ministre en charge de l'élevage. Les animaux transhumants sont soumis aux postes vétérinaires frontaliers à un contrôle vétérinaire.

Pour M. GADO les peulhs sont au courant de l'existence d'un cadre réglementaire de la transhumance. Mais ils ne le respectent pas, faute de sensibilisation, y compris depuis leur pays d'origine. De fait, un peulh quitte son pays d'origine parce qu'il ne trouve plus d'eau ou d'herbe pour nourrir son bétail. Or la période de la transhumance au Togo est fixée sans commune mesure avec la réalité du transhumant. L'entrée sur le territoire national des troupeaux transhumants est subordonnée au paiement d'une

TRANSHUMANCE :

(Suite de la page 11)

taxe de cinq mille francs par bovin. La pâture des troupeaux étrangers sur toute l'étendue du territoire togolais est subordonnée au paiement d'une taxe de pâture qui s'élève à cinq cent francs par bovin dans chaque préfecture traversée ou dans les sites d'accueil. La taxe n'est pas respectée. Il faut revoir cela en y associant des représentants des transhumants, suggère M. Gado. « A Tchaoudjo, ils prennent 15 000 F par troupeau quel que soit le nombre du bétail ». Nous avons pu vérifier cette affirmation au niveau de la Régie de la Région centrale qui a délivré un reçu de 15 000 F à un bouvier sans considération du nombre du bétail. « Mais quand ils (Ndlr : les agents de la régie) rentrent dans la brousse, ils peuvent prendre 30 000 F ou 50 000 F mais sur le reçu ils ne mettent que 15 000 F », poursuit M. Oumarou Moussa, éleveur-commerçant peuhl. Cette dernière information n'a pas pu être vérifiée. « Ils abusent des éleveurs parce qu'ils savent qu'ils ne maîtrisent rien. Parfois dans la brousse ils prennent 100 000 F par troupeau », accuse l'éleveur béninois.

La longue marche du peuhl vers le Togo

Les Peulhs, estimés à environ 100.000 personnes, soit 1,3% de la population togolaise, sont sédentaires et vivent en grande partie dans la partie septentrionale du pays et en harmonie avec le reste de la population. Ils ne sont pas à confondre avec les nomades qui, à la recherche de pâture

pour leurs bétails, foulent le sol togolais. Ce sont eux qui sont mêlés le plus souvent aux affrontements avec les autochtones.

Les peulhs nomades qui visitent le Togo viennent du Burkina Faso, du Bénin, du Mali, du Niger et du Nigeria. Pour ce peuple, l'élevage fait partie de son identité culturelle. Il se transmet de père en fils. Dès le bas âge, le jeune



peuhl est initié à la pratique par son géniteur. Pour s'être montré digne dans la surveillance du bétail de son père, le jeune recevra en récompense un veau. Au fur et à mesure qu'il grandit, son troupeau aussi grandit. Mais dans les pays sahéliens la nature est souvent hostile, les pâturages et les points d'eau sont rares. Conséquence, l'éleveur doit constamment se déplacer pour nourrir ses troupeaux.

Ces déplacements l'amènent le plus souvent à passer plusieurs semaines hors de son pays. Le déplacement se fait en groupe : souvent par éleveurs de la même famille ou du même quartier. A pied, le voyage peut durer parfois deux mois. Avant de partir, le bouvier peuhl vend un bœuf pour faire la provision à la famille restée au pays. Mais il arrive dès fois que cette provision finisse avant que

surtout. On ne mange pas le piment ni le sel. On donne le sel aux bœufs mais nous-mêmes nous n'en consomons pas », confirme Oumarou MOUSSA, un éleveur-commerçant peuhl qui réfute les idées reçues selon lesquelles les peulhs parlent aux bœufs. « C'est comme si tu élèves un chien, il te connaît. Si tu lui fais un signe, il arrive à le décrocher. C'est la même chose chez nous aussi ».

est difficile d'avoir des chiffres fiables du nombre de bouviers transhumants qui rentrent dans notre pays chaque année. Cependant, pour avoir une idée prenons l'exemple de la préfecture de Tchaoudjo. La préfecture n'est pas une grande zone d'accueil de ces éleveurs nomades. Mais selon un responsable local du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), la préfecture accueille en moyenne une soixantaine de transhumants chaque année avec mille à deux mille troupeaux. Les préfectures comme Tchamba, Moyen-Mono, Haho, Bassar qui disposent de grandes zones d'accueil peuvent en recenser le double ou le triple. C'est dire que chaque année, une centaine de peulhs avec des milliers de bétails rentrent au Togo.

C'est depuis 1987 que le Togo a tracé des couloirs de passage pour la transhumance. Ces couloirs qui sont en train d'être actualisés avec à la clé l'établissement d'une nouvelle carte, ne sont pas réellement vulgarisés auprès des principaux concernés que sont les agriculteurs et les éleveurs.

De même, il était prévu la matérialisation de ces couloirs par des bornes et leur enrichissement avec des essences forestières et herbacées pour permettre aux animaux de s'alimenter. Mais faute de financement conséquent, ces projets n'ont pas été totalement exécutés. Conséquence : les transhumants continuent par errer dans tous les sens pour chercher à manger à leurs bêtes. Ce qui débouche sur des affrontements.

le voyageur ne retourne au pays. Dans ce cas, il est informé depuis son pays d'accueil et un bœuf est de nouveau vendu, l'argent envoyé par l'intermédiaire des commerçants peulhs. « Le peuhl ne connaît pas le transfert d'argent », confie Abdoulaye, éleveur peuhl à Sokodé. Au cours du trajet, ils dorment avec les animaux et ne se nourrissent que du gari et du lait trait aux bêtes. « Quand nous partons, nous mangeons le lait et du gari

Après avoir parcouru plusieurs kilomètres avec ses bêtes, arrivés dans son pays d'accueil, le bouvier peuhl un peu fatigué confie la surveillance de ces animaux à ses congénères résidant dans le pays.

Après quatre mois de surveillance, ce dernier sera payé par un veau. A cause de la porosité des frontières et du fait que certains transhumants ne se déclarent pas aux services compétents, il

QUATRE QUESTIONS SUR L'ENTREPRENEURIAT À MOCTAR SOW, CHEF D'ENTREPRISE:

(Suite de la page 9)

En second lieu, il faut relever, que, de nos jours, il existe une volonté de plus en plus forte des jeunes entrepreneurs d'aller vers l'investissement privé. Les chiffres du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) sont assez parlants. Mais il s'agit toujours d'un entrepreneuriat basique. Il n'existe pratiquement pas d'industrie de pointe dans le pays et l'investissement dans le domaine agricole est encore balbutiant (ici nous parlons d'investissement débouchant sur une transformation agro-industrielle). Il faut quand même relever l'engouement de certains jeunes à aller dans deux secteurs clés : les

NTIC et la Culture (musique, arts graphiques et Design).

Ces deux secteurs, s'ils sont bien soutenus, pourraient permettre de développer une destination « Togo » capable de rivaliser avec les pays de la sous-région déjà très avancés comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Nigéria.

En troisième et dernier lieu, il faut préciser que, malgré l'ingéniosité des togolais, ils ne croient pas en leur pays. C'est un constat amer qui nous désole et qui a pour conséquence d'altérer considérablement la capacité entrepreneuriale de mes concitoyens.

Focus Infos : Au regard des politiques mises en œuvre par le gouvernement togolais, pensez-vous que ces mesures soient efficaces pour promouvoir l'entrepreneuriat au Togo ?

M.S : Le Gouvernement a pris des initiatives pour créer un environnement porteur à l'investissement au Togo. Mais il faut relever que des retards dans la mise en application de certaines décisions ont eu des effets négatifs sur tout ce qui a été fait de bon. Il s'agit essentiellement du démarrage des activités de l'Agence de

Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF) et de la mise en application du Code des Investissements adoptés depuis quelques années.

Les investissements au niveau du port, la nouvelle aérogare, les investissements dans les infrastructures routières pour les connexions avec l'hinterland, la constitution de la Holding « Togo Invest », le projet « Rail » sur le Sahel, la création du CFE et les réformes basées sur les besoins du « Doing Business » constituent des avancées appréciables. Mais, il faut savoir que nos concurrents directs sont les

pays de la sous-région où se trouve notre marché de prédilection. Et ces pays également font les mêmes réformes. Que faut-il alors faire pour soutenir la concurrence ?

Il faut créer l'ambiance pour pouvoir attirer l'investissement étranger, mais aussi favoriser l'investissement interne des togolais et celui des togolais de la Diaspora.

Focus Infos : Quel avantage comparatif le Togo a, par rapport au Ghana, à la Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Nigéria ou au Mali pour qu'un investisseur veuille venir ici ?

(Suite à la page 13)

POLEMIQUE AUTOUR DE L'ORGANISATION DU CAPA :

AVOCATS ET ENSEIGNANTS APPELLENT AU CALME

La polémique née début février des courriers du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Me Latévi LAWSON-BANKU, adressés à plusieurs de ses confrères ainsi qu'au Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Lomé, s'opposant prosaïquement à la poursuite de l'organisation par celle-ci des cours du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), ne s'est pas tout à fait estompée. Après la réponse cinglante du Pr Komi WOLOU, Directeur du CAPA et nommé dans les correspondances, plusieurs voix appellent aujourd'hui à la retenue, souhaitant que cette situation ne dégénère en un conflit durable entre l'Université et le Barreau.

Tout est parti de lettres adressées par Me Rustico Latévi LAWSON-BANKU et son Secrétaire de l'Ordre, Me Euloge TALBOUSSOUMA à leurs confrères Mes Tchitchao TCHALIM, Samvi de SOUZA et Komivi BOTOKRO, tous trois intervenant dans la formation pour la délivrance du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), respectivement sur l'« Etude de dossier et note de synthèse », « Rédaction d'actes de procédure et des vices d'exécution » et « Déontologie de la profession d'avocat. » Dans ces courriers dont copie a été tenue au Doyen de la Faculté de Droit de l'université de Lomé, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats annonce que le Conseil de l'Ordre, après délibération, a décidé de ne pas s'associer à l'organisation en cours de la formation au CAPA, et de ne désigner aucun avocat pour participer au jury d'examen au titre de l'Ordre.

Il enjoint à ses confrères de s'abstenir d'apporter une caution, fut-elle morale, au Pr WOLOU Komi, directeur du CAPA et conclu en déclarant vouloir veiller au respect scrupuleux de sa décision.



Pour motiver celle-ci, il évoque le Règlement n°05/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 relatif à l'harmonisation des règles de la profession dans l'espace UEMOA. En effet, le texte communautaire dispose en son article 23 du Titre III consacré à l'accès à la profession d'avocat, qu'« il est institué un examen pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat ». Le second alinéa précisant qu'« un Règlement d'exécution (en) précisera les modalités de

délivrance. »

Pour l'Ordre des Avocats, c'est donc cette disposition qui régit désormais la profession et en attendant le texte définitif du Règlement d'exécution, il y a lieu de surseoir à l'organisation des cours.

QUESTION DE DROIT

La question de droit qui sous-tend le litige entre le Directeur du CAPA, le Pr Komi WO-

LOU, et l'Ordre des Avocats qui lui dénie la légitimité d'organiser dorénavant les cours du CAPA est celle-ci : en attendant la prise d'un Règlement d'exécution (l'équivalent d'un décret

gir les situations pour lesquelles il est prévu. Toute autre interprétation remettrait en cause les élémentaires de la hiérarchie des normes.

Comme l'a souligné le Pr WOLOU dans sa réponse, l'usage voudrait, en pareilles circonstances, que soient envisagées dans le cadre de la loi nouvelle, des mesures transitoires devant régir les formations en cours. En toute hypothèse, sauf à lui opposer un manque d'informations à l'adresse de l'Ordre des Avocats sur le début des cours, le Directeur du CAPA est juridiquement fondé à poursuivre la formation jusqu'à la définition des modalités de délivrance du CAPA par un règlement d'exécution.

Pour rappel, le premier décret instituant le C.A.P.A date du 6 juin 1986. Il confiait son organisation au Conseil de l'Ordre des avocats. Il sera ensuite remplacé par celui N° 96-09/PR du 24 juillet 1996 qui donne compétence à l'Université du Bénin (aujourd'hui Université de Lomé), pour délivrer le CAPA.

Il précise que « l'organisation de l'enseignement et de l'examen en vue de l'obtention du certificat d'aptitude à la profession d'avocat est confiée à la Faculté de Droit de l'Université du Bénin » qui récupère ainsi les attributions de l'Ordre des Avocats dans la programmation, la supervision et l'organisation des cours.

QUATRE QUESTIONS SUR L'ENTREPRENEURIAT À MOCTAR SOW, CHEF D'ENTREPRISE:

(Suite de la page 12)

M.S : La position stratégique du Togo dans la sous-région, sa vocation à être un couloir attractif pour les pays de l'hinterland, la vocation régionale de son port en eau profonde naturelle sont des atouts. Il faut maintenant travailler sur nos faiblesses pour en faire des forces. Il faut nécessairement que nous créions l'environnement culturel et de loisir adéquat pour amener les gens à aimer plus notre pays.

Nous avons la paix, la sécurité et le sourire, mais il faut y ajouter la créativité dans le domaine des loi-

sirs pour que les étrangers, venant au Togo, ne fasse pas la comparaison avec Abidjan ou Dakar. C'est également un élément qui rentre dans les choix d'établissement des étrangers dans un pays.

Cela ne dépend pas uniquement du Gouvernement et c'est pourquoi, je lance un appel aux organisations patronales, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo et à la future API-ZF d'apporter leur contribution constructive pour créer au Togo les conditions optimales pour favoriser les investissements tant étrangers que nationaux.

Enfin, une question fondamentale, c'est le positionnement de l'administration publique face à l'investissement privé. Elle doit se préparer à soutenir l'investissement et ne pas en être un concurrent direct.

Focus Infos : Des conseils pour les jeunes diplômés pour entreprendre ?

M.S. : Le secteur privé et l'investissement privé sont une joie mais aussi un parcours dur et exaltant. Les jeunes diplômés qui optent pour devenir des auto-entrepreneurs sont une chance pour tout

pays. Et pour un pays comme le Togo, nous devons les encourager. Cela permettra de créer des emplois mais aussi de participer à l'amélioration de la richesse nationale.

Ils doivent savoir que la fortune ne vient pas en un seul jour et que le développement d'une idée de projet n'atteint la réussite qu'à travers le travail : un travail pénible, constant et persévérant. Ils doivent savoir accepter les chutes, les ratés et les déceptions et se relever pour mieux se battre.

Aujourd'hui, ils ont en face d'eux des structures comme l'ANPGF, le FAIEJ qui peuvent les assister dans

leurs démarches et leurs financements. Ils ont aussi le FNFI qui s'y est ajouté depuis quelques deux ans.

Ce sont des opportunités qui peuvent favoriser l'éclosion d'un nouveau type d'entrepreneur au Togo.

Un « bon » projet n'est bon que si sa rentabilité étant déterminée, il est géré avec méthode par un promoteur qui travaille dans la durée et dans l'objectivité. Avec ces atouts et les conseils des structures d'appui disponibles, ils peuvent réellement participer au développement de l'entrepreneuriat au Togo.

HANDICAP :

VERS UNE PLEINE INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPÉES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Un accord triennal a été signé ce 19 février, en faveur de l'inclusion socio professionnelle des jeunes togolais en situation de handicap. Les partenaires en sont l'Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT), la Christoffel Blinden Mission du Togo (CBM-Togo) et l'Organisation Nationale pour l'Accessibilité, le Travail et l'Emploi des Personnes Handicapées du Togo (ONATEPH-Togo).

L'ONATEPH évalue à 400 000, le nombre des jeunes handicapés en âge de travailler au Togo. Des données qui ne font pas l'unanimité auprès des autres acteurs, faute de récente étude en la matière. Cependant, tous s'accordent sur le fait que les jeunes handicapés sont assez marginalisés à cause d'une « profonde ignorance de leur réalité par l'entourage », selon le directeur de l'ANVT, Omar Agbangban. Confrontées à d'énormes difficultés de parcours, pénibilité de la circulation ou manque d'infrastructures adaptées à leur conditions, ils sont l'objet d'une commisération pouvant tendre quelques fois à l'ostra-

cisme, surtout en milieu professionnel. Malgré la ratification par le Togo de la convention relative aux droits des personnes handicapés en mars 2008, les handicapés ont encore énormément de peine à se faire accepter au sein des entreprises.

Cependant, à la fin de l'année 2016, les signataires espèrent insérer 150 jeunes volontaires en situation de handicap dans différentes structures. « Les handicapés auront à prouver qu'ils peuvent participer à la vie de l'entreprise », souligne Ahoomey-Zunu, directeur exécutif de l'ONATEPH. Les volontaires peuvent tra-

vailler dans n'importe quel secteur à condition qu'ils aient des compétences et des capacités en la matière. « C'est un appel que nous lançons à toute la population afin qu'elle comprenne les choses à leur juste valeur et soit tolérante envers ces personnes », interpelle le directeur de l'ANVT.

Par ailleurs, la présente convention se donne pour défi d'endiguer l'injustice et de rétablir l'égalité des chances. Concrètement, il s'agit de mobiliser, de former, de sensibiliser et d'accompagner les volontaires nationaux en situation de handicap d'une part et les structures d'accueil, d'autre part. Les tâches qu'accompliront chacun des signataires sont précisées dans la convention. L'ANVT, l'organe étatique, facilitera le placement des jeunes volontaires dans des structures d'accueil. « L'ANVT veillera à ce que les personnes



Signature de la convention par Omar AGBANGBAN (à droite)

handicapées aient les même droits que les autres pour une inclusion totale. En outre, elle veillera à ce que les structures créent des espaces favorables à l'insertion des personnes handicapés », indique la convention. L'ONATEPH, pour sa part, aura à recenser et mobiliser les volontaires en situation

de handicap. Elle assurera aussi la formation des volontaires et des structures d'accueils. La Christoffel Blinden Mission du Togo CBM, dernier acteur de la convention, apportera à l'initiative, un appui technique et financier.

MOOV CONSO 2016 :

Essenam KAGLAN

200 MILLIONS DANS LA CAGNOTTE POUR LES ABONNÉS

L'opérateur de téléphonie mobile « Moov-Togo » a lancé, ce lundi 29 février, le jeu 'Moov Conso'.

Pour fidéliser ses clients, Moov-Togo met en jeu, pour l'année 2016, 200 millions de F CFA à travers un jeu dénommé « Moov conso ». Le concept promotionnel du jeu est innovant au Togo. En effet, tous les abonnés prépayés de l'opérateur (epiqnation, moov zone et tous les autres profils) ont une même chance d'être tirés au sort lorsqu'ils atteignent les objectifs de consommation qui leurs sont fixés. « Pour savoir l'objectif de consommation, il suffit à l'abonné de taper le code *500# ou envoyer moov au 5050.

Mais pour atteindre l'objectif, il faut recharger via E-moov, Flooz ou par cartes de recharges et appeler tout en envoyant aussi des SMS. En tapant *500#, le client a également la possibilité de savoir son niveau de consommation », explique Koffi Kouame, Chef division Marché-marketing Moov-Togo. Au bout de chaque dix jours à compter de ce 29 février, les clients ayant atteint leur objectif sont automatiquement éligibles.

Des Smartphones, des réfrigérateurs, des gazinières, un



Table d'honneur

écran plasma, une voiture (Qashqai) sont les cadeaux en jeu jusqu'au 28 avril prochain.

Au total six voitures sont mises en jeu contre quatre l'année dernière. Notons qu'un huis-

sier de justice a été commis pour veiller au respect des conditions du jeu.

Inscrivez-vous au
97 25 80 60
focusinfos@focusinfos.net
focus.infos2007@gmail.com

Vous souhaitez participer à la conférence de rédaction mensuelle de Focus Infos

INTERVIEW / DYANA DIVA :

«LE ZOUK EST MA PASSION ... CETTE MUSIQUE EST EN MOI ET FERA TOUJOURS PARTIE DE MON ÊTRE»

De son vrai nom Kolani Baccyendoubé Diane, Dyana Diva beaucoup plus connue sous le nom Dyana, est une jeune artiste qui a su se tailler une place au sein du monde artistique togolais à travers son genre musical qu'est le zouk. Au point de se faire surnommer « la Jocelyne Labyle togolaise. » confidences.

FI : Quel est le parcours de Dyana ?

DD : J'ai eu très tôt la fièvre musicale dans le sang. A 8 ans, j'interprétais les chansons de mes idoles lors des manifestations culturelles de mon école. Pour concrétiser ma passion pour la musique, j'ai choisi la voie de Dieu en posant mes valises au sein de la chorale Sainte Cécile d'Adidogomé. Deux années plus tard en 2010, j'intègre le groupe musical Belle mélodie avant d'entrer en 2011 en studio chez Dj Korej pour sortir mon single « comment lui avouer » qui voit le jour accompagné d'une vidéo réalisée par Dj Fox. Je sors en 2012 mon second single intitulé « jamais te laisser » et en 2014 « love me ».

FI : Quel a été la réaction de tes parents face à ta décision de faire carrière dans la musique ?

DD : Ça n'a pas été facile au début, ma famille n'était pas pour mon choix de carrière parce qu'elle disait que j'étais encore sur les bancs et que je devais prendre mon temps pour les cours et non pour la musique. Surtout mon père. Mais avec le temps j'ai insisté et lorsque j'ai sorti mes premiers singles, le public a apprécié et lui-même m'a

donné la chance de continuer. Aujourd'hui tous sont fiers de moi et m'apportent tout le soutien nécessaire à ma carrière musicale. Ma famille est fière de leur fille et aujourd'hui je peux dire que mes premiers fans sont mon père et ma mère.

FI : Le nombre de morceaux à ton actif ?

DD : J'ai sept singles à savoir « Madodzi », « comment lui Avouer », « jamais te laisser », « Love Me » en featuring avec Papou, « Dis le moi », « Hoènéne » et enfin « Show Time » qui est vogue actuellement. J'ai fait aussi des chansons comme « Non à la violence niveau scolaire » - en collectif avec willy baby... et tout récemment un autre collectif dénommé « Milawoe » avec Amthakol, tâchnoire, SikaviLaress, Kang the Dreamer, Boris Ket et Snaky Da Future.....pour la paix en Afrique

FI : Dyana un cœur à prendre ?

DD : Je suis un cœur déjà pris. (rire)

FI : Tes ambitions...

DD : Comme toute jeune fille de mon

âge, je rêve de devenir une grande star internationale, imposer ma musique comme référence identitaire de mon pays et marquer l'univers musical togolais de mes créations. L'amour maternel qui brûle en moi, me fait rêver aussi de fonder un foyer stable avec un mari compréhensif, attentionné et aimant.

FI : Tes sources d'inspiration ? Tu composes tes propres chansons ?

DD : Ma source d'inspiration vient de mon vécu et de mon entourage. Je suis plus inspirée quand j'écoute le zouk. Oui je compose mes propres chansons.

FI : On a découvert Dyana grâce au zouk mais ces derniers temps elle change de tendance, pourquoi ce changement ?

DD : Je pourrais dire que je n'ai pas complètement changé de tendance juste que j'aimerais faire découvrir à mes fans une autre facette de mes talents d'artiste. Je voudrais leur montrer que ce n'est pas juste le zouk que je sais faire mais que je peux exceller aussi dans les autres styles. Le zouk est ma passion en musique.

Cette musique est en moi et fera toujours partie de mon être. Je me sens bien dans le zouk .

FI : Quels sont tes goûts en terme de musique et des autres choses de



la vie?

DD : j'aime tous les genres de musiques. Pour ce qui est de la nourriture je suis férue des petits plats de ma région natale, le grand Tone et je passe la plupart de mon temps à la cuisine. Je deviens irrésistible devant un plat de pâte de riz à la sauce d'arachide. Mon passe-temps favori est composé d'évasion en musique et du sport en particulier le tennis.

FI : A quand l'album ?

DD : Mon premier album est annon-

cé dans les mois à venir. Une bombe musicale qui sera essentiellement compilée de mes grands succès. Ce sera du jamais vu ni du jamais écouté en terme de musique togolaise. Pour le moment c'est une grande surprise pour reprendre Doudou Sticker mon manager.

FI : Un message à l'endroit de tes fans ?

DD : j'aimerais juste leur dire un sincère merci pour tout leur soutien et que le Seigneur les bénisse. Je les portes dans mon cœur ...

FESCILOM : LE FESTIVAL QUI SACRE LE 7E ART AU TOGO

Lancé depuis Avril 2014 le Festival Cinéma de Lomé (FESCILOM) est cette année à sa 3e édition. Bilan et perspectives d'un rendez-vous culturel d'envergure.

Le ton du festival a été donné par l'appel aux films, période au cours de laquelle les réalisateurs, producteurs et acteurs peuvent s'inscrire et faire enregistrer leurs films et également la période d'inscription pour ceux qui s'intéressent à l'actorat et à la réalisation. L'Institut Français de Lomé accueillera cette année le FESCILOM, placé sous le thème : « LE CINEMA ET LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLES : Environnement et Droits de l'homme ». « Nous ferons appel à tous les partenaires qui s'investissent dans le domaine des droits humains, droits des enfants ainsi qu'aux techniciens environnementaux lors des ateliers de formation, conférences et colloques pour sensibiliser le public sur les comportements à adopter en

ce 21e siècle afin de préserver les acquis des droits humains et de lutter contre toutes formes de destruction de l'environnement et aussi éclairer la population sur l'importance de l'utilisation des énergies alternatives.», souligne Joël Misseboukpo, le délégué général du festival

« Nous mettons plus l'accent sur les échanges, les rencontres, les projections publiques pour permettre à la population de renouer avec le cinéma trop longtemps négligé dans notre pays», poursuit le délégué général. Le festival se propose d'assurer 3 modules de formation : « le 1er en actorat, le 2ème en réalisation et le 3è centré sur l'initiation des enfants aux jeux d'acteurs. Trois courts métrages de la commission technique portant sur les Droits de



l'homme, l'environnement et les Droits des enfants consacreront la fin du festival.

En plus de l'Egypte, plusieurs pays de la sous-région se sont déjà annoncés avec leurs films. Le Nigéria ; le Benin ; la cote d'ivoire ; le mali ; la Guinée ; la France ; la Belgique ; le Burkina seront présents selon le comité d'organisation.

Le Festival du Cinéma de Lomé (FESCILOM) est un cadre de discussion pour les acteurs des métiers du Cinéma, favorisant ainsi les échanges entre les professionnels du cinéma,

et un vecteur visant l'éclosion du Cinéma au Togo, en Afrique et dans le monde entier. Il vise donc l'émergence d'un cadre juridique approprié à l'émancipation de l'activité cinématographique, afin d'attirer des investissements (locaux et étrangers) dans le domaine cinématographique au Togo et la création d'un marché de film. Ceci afin de répertorier tous les films togolais en particulier et les films africains en général et permettre ainsi à toutes les sensibilités de pouvoir se retrouver sur ce marché.

Bilan:

Le bilan des deux premières éditions concerne en un premier temps l'impact du festival sur le terrain. En

effet presque toutes les activités au programme, en matière de formations, de réalisations, de conférences et de master class ont été exécutées en totalité. Aussi le festival a-t-il formé plus d'une centaine de jeunes togolais amoureux du 7e art et permis de faire éclore des talents. « Aujourd'hui, nous pouvons dire que nous apportons aussi notre pierre à la construction de l'édifice qu'est le cinéma togolais », affirme Joël Misseboukpo.

Du côté financier, les charges ont largement dépassé les prévisions, ce qui fait que le festival claudique malgré les soutiens du Fond d'Aide à la Culture (FAC) et de certains autres partenaires. Ceci n'entame en rien la persévérance de l'équipe consciente des défis à relever.

Rendez-vous est donc pris du 07 au 14 Avril pour célébrer le 7ème art.

À partir du 29 février



drive dentsu

Photo non contractuelle.

Consomme et gagne

moov **promo conso**

60 jours pour gagner 6 voitures !

Jouez avec Moov et gagnez des lots exceptionnels !
Jusqu'au 28 avril, consommez et vous aurez peut-être une chance de remporter des Smart TV, des téléphones, des réfrigérateurs et même l'une des superbes Nissan Qashqai 2016.

Pour participer, il vous suffit de recharger votre compte par carte, e-moov ou Flooz et d'atteindre votre objectif. Si vous l'atteignez, vous participez automatiquement au tirage au sort qui a lieu tous les 10 jours et à vous les cadeaux !

Pour connaître votre statut de consommation, tapez ***500#** sur votre mobile ou en envoyant un SMS avec le mot Moov au **5050**.

www.moov.tg | Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)